



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 septembre 2011, à la mairie.

R1109-193

Fermeture du Centre de sauvetage maritime

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par le gouvernement fédéral de procéder à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec, administré par la Garde côtière canadienne, et de transférer ses activités à Trenton et à Halifax;

CONSIDÉRANT que le Centre de sauvetage maritime de Québec est le seul à pouvoir garantir aux utilisateurs du fleuve et du golfe du Saint-Laurent un service entièrement bilingue;

CONSIDÉRANT les inquiétudes manifestées par les pêcheurs et utilisateurs de ce vaste espace maritime, qui craignent que cette décision entraîne une diminution de la qualité des services en général et des services français en particulier;

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent les services du Centre de sauvetage maritime de Québec pour la sécurité des usages de la mer;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyé par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal formule une demande aux autorités fédérales, notamment à la Garde côtière canadienne, au ministère des Pêches et des Océans et au commissaire aux langues officielles, à l'effet que demeure ouvert et pleinement opérationnel le Centre de sauvetage maritime de Québec.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Aux Îles-de-la-Madeleine

Ce 15 septembre 2011

Jean-Yves Lebreux, greffier